

**Projet d'appui au Système d'Information Décentralisé  
des Marchés Agricoles (PASIDMA)  
Michigan State University (MSU)/USAID**

**MISE EN PLACE  
D'UN SYSTEME D'INFORMATION DURABLE  
DES MARCHES AGRICOLES AU MALI  
Propositions d'orientations**

**RAPPORT PROVISOIRE  
Novembre 1997**

**Niama Nango DEMBELE**

## TABLE DE MATIERES

Sommaire et conclusion .....	1
Introduction .....	3
I. Présentation du SIM .....	3
1.1. Organisation du dispositif .....	4
1.1.1. La cellule centrale .....	4
1.1.2. Le réseau d'enquête .....	5
1.2. Fonctionnement technique du dispositif .....	6
II. Forces et faiblesses du dispositif actuel .....	6
2.1. Forces du dispositif .....	7
2.1.1. Organisation technique .....	7
2.1.2. Capital humain .....	7
2.2. Faiblesses du dispositif .....	8
2.2.1. Coût de fonctionnement .....	8
2.2.2. Inadéquation entre informations diffusées et besoins du secteur privé .	9
2.2.3. Manque de stratégie de valorisation des informations .....	10
III. Propositions d'orientations .....	11
3.1. Réduction des coûts de l'information .....	11
3.2. Renforcement de l'adéquation de l'information aux besoins des acteurs .....	13
3.3. Recommandations .....	14
3.3.1. Première phase: restructuration du dispositif actuel .....	15
3.3.2. Deuxième phase: décentralisation du dispositif actuel .....	15
3.4. Stratégie de mise en oeuvre des recommandations .....	16
3.4.1. Cadre institutionnel .....	16
3.4.1.1. Ossature institutionnelle du dispositif décentralisé .....	16
3.4.1.2. <i>Instances de coordination</i> .....	17
3.4.2. <i>Phases de mise en oeuvre des recommandations</i> .....	18
3.4.2.1. La transition .....	18
3.4.2.2. <i>L'opérationnalisation du dispositif décentralisé</i> .....	19
Conclusions et Recommandations .....	19
REFERENCES .....	21
ANNEXE .....	22
I. Stratégie d'enquête sur les besoins d'information du secteur privé .....	22
II. Liste des personnes rencontrées .....	24

## **Sommaire et conclusion**

Le Système d'Information du Marché (SIM) a été conçu et mis en oeuvre pour collecter, analyser et diffuser des informations fiables, pertinentes et actuelles auprès de tous les acteurs du secteur privé et des décideurs politiques. La réalisation de ses objectifs a exigé la mise en place d'un dispositif de réseau d'enquête, de moyens de transmission et de traitement rapides des données et de personnel compétent dont le financement est entièrement pris en charge par le PRMC. Avec le retrait programmé du soutien financier du PRMC, le SIM fait face à un problème de mobilisation des ressources domestiques nécessaires à son financement durable. Ce rapport analyse l'organisation, le fonctionnement, les forces et faiblesses du SIM et propose des orientations pour la mise en place d'un dispositif simple dont le coût de fonctionnement tient compte de la faiblesse des ressources nationales.

### **Organisation et fonctionnement du dispositif actuel**

Le dispositif actuel du SIM comprend une cellule centrale basée à Bamako et un réseau de collecte bien structuré à l'intérieur du pays. La cellule centrale est dirigée par le chef du SIM qui assure la gestion technique et administrative du dispositif. Trois unités composent la cellule centrale: l'unité de centralisation, l'unité d'analyse et l'unité de diffusion. Actuellement, la cellule comprend 10 agents (y compris un assistant technique). Le réseau d'enquête emploie 43 enquêteurs repartis sur 58 marchés de collecte, de regroupement et de consommation. Ce réseau dispose d'un système de communication comprenant 14 racs pour la transmission rapide des données.

Le fonctionnement du dispositif peut être schématisé comme la conduite et la coordination des opérations de collecte, la centralisation et la diffusion. Le fonctionnement du dispositif commence avec la collecte des données de prix et de quantités sur les différents marchés par les enquêteurs. La collecte se fait une fois par semaine et les données sont transmises entre le mardi et le mercredi à la cellule centrale qui procède à la centralisation et au traitement informatique. Les données traitées sont remises à l'analyse et à la diffusion pour la préparation des rapports, bulletins et communiqués radio et télévision.

### **Forces et faiblesses**

Le SIM tire ses forces de sa bonne organisation technique et son capital humain. Le SIM assure une bonne coordination des opérations de collecte, de transmission, de saisie et de traitement et de diffusion grâce à l'existence d'une logistique de transport et de communication, d'une infrastructure informatique et le respect strict d'un calendrier d'exécution des différentes opérations. Le capital humain dont dispose le SIM aujourd'hui est le résultat d'une politique de développement des ressources humaines. Ce capital comprend des enquêteurs qui sont de véritables professionnels du marché céréalier, un agroéconomiste, un journaliste de formation ayant reçu une mise à niveau en économie et des spécialistes en micro-informatique.

Les faiblesses du SIM relèvent des coûts de fonctionnement élevés du dispositif, du faible impact des informations diffusées sur le secteur privé et de la sous-valorisation des informations disponibles. Les coûts élevés sont liés à la sous-utilisation du réseau d'enquête

et du personnel de la cellule centrale et le changement de statut de l'OPAM en EPIC. Le faible impact du SIM tient du manque d'une stratégie de valorisation des informations générées et l'absence de mécanismes permettant au SIM de s'adapter à l'évolution des besoins d'information des utilisateurs.

### **Orientations générales**

La performance technique du SIM est très coûteuse par rapport à l'impact réel des informations diffusées. Compte-tenu de la nécessité pour le PRMC et l'Etat de veiller à l'utilisation efficiente des ressources, il est nécessaire de revoir le dispositif actuel en fonction du critère utilité-coût.

La prise en compte du critère utilité-coût dans la restructuration du SIM implique deux orientations stratégiques:

- , la réduction des coûts du dispositif actuel tout en préservant la fiabilité des données par le transfert de la collecte des données primaires à d'autres structures ou par le changement de statut des enquêteurs en prestataires de service, le plein emploi des agents de la cellule centrale à travers sa re-organisation et la réduction du nombre des marchés, et
- , le renforcement de l'adéquation de l'information aux besoins changeants des utilisateurs afin de permettre la mobilisation des ressources domestiques à travers la décentralisation du dispositif actuel pour mettre à chaque localité de mieux cibler les besoins locaux.

## **Introduction**

La libéralisation des prix et des marchés céréaliers au Mali en 1981 est intervenue dans un contexte de déficit plus ou moins chronique. Cette situation s'est traduite par un accroissement du volume des aides alimentaires dont le ciblage exigeait la mise en place de dispositifs d'information sur le marché. En outre, le retrait de l'Etat de la commercialisation au profit du secteur privé demandait que les marchés céréaliers s'organisent sur des modes plus concurrentiels afin de permettre une réduction des coûts de commercialisation au profit des producteurs et des consommateurs. Ainsi, la disponibilité et l'accès à l'information de tous les acteurs devenait nécessaire à la gestion des aides alimentaires et à l'émergence d'un marché céréalier plus transparent et concurrentiel.

Le Système d'Information du Marché (SIM) a été conçu et mis en oeuvre pour répondre à ces besoins réels d'information des décideurs et du secteur privé. En effet, les objectifs assignés au SIM dès le départ étaient de contribuer à la régulation du marché céréalier et à l'amélioration des politiques alimentaires à travers la collecte, l'analyse et la diffusion d'information fiable, pertinente et actuelle auprès de tous les acteurs du secteur privé et des décideurs publiques. La réalisation de ces objectifs a exigé la mise en place d'un dispositif de réseau d'enquête, de moyens de transmission et de traitement rapides des données et de personnel compétent. Le financement de ce dispositif est entièrement pris en charge par les bailleurs de fonds regroupés au sein du Programme de Restructuration du Marché Céréalier (PRMC).

Si le SIM est incontestablement une réussite technique de par la fiabilité des informations diffusées, son financement futur n'est pas assuré pour autant. En effet, le PRMC a commencé le retrait progressif de son financement en 1997 et il n'est pas certain que le SIM soit perçu comme une priorité budgétaire pour l'Etat. Dès lors, le problème est de savoir comment mobiliser les ressources domestiques nécessaires au financement durable du SIM.

### **Objectif et organisation du rapport**

L'objectif de ce rapport est de proposer un dispositif d'information du marché simple et adaptable à l'évolution des besoins des acteurs et dont le coût de fonctionnement tient compte de la faiblesse des ressources domestiques. Pour cela, le rapport commence par une description du dispositif actuel suivie d'une analyse de ses forces et faiblesses. De cette analyse des forces et des faiblesses du SIM, le rapport tire des propositions d'orientations pour la mise en place d'un dispositif décentralisé dont le financement sera assuré par les ressources domestiques.

La méthodologie de travail a consisté en une revue documentaire, des entretiens avec les responsables du SIM et d'autres personnes ressources. Les documents consultés sont ceux relatifs aux évaluations techniques et de l'impact du SIM. Cette source d'information a été complétée par des documents plus théoriques qui traitent des concepts des systèmes d'information des marchés agricoles.

## **I. Présentation du SIM**

Le SIM est une structure rattachée à l'OPAM qui en assure la gestion sur financement du

PRMC. Ce positionnement institutionnel été adopté lors du “Séminaire National sur la Sécurité Alimentaire” de Décembre 1988 qui a assigné les objectifs suivants au SIM:

- , l’harmonisation des méthodes de collecte et de diffusion de l’information, d’analyse et d’interprétation au Mali;
- , la centralisation de toutes les données pour en assurer la publication et la diffusion la plus large possible;
- , l’organisation de l’accès de tous (décideurs, opérateurs économiques, producteurs etc..) à l’information;
- , la coordination entre collecteurs d’information.

L’examen des objectifs ci-dessus montre que le SIM n’a pas été conçu initialement comme un collecteur de données primaires. Le SIM devrait seulement harmoniser les approches entre collecteurs primaires et assurer la centralisation et la diffusion des données existantes au profit de tous les acteurs du marché céréalier. En réalité, il n’existait pas de collecteur primaire de données à l’échelle nationale, et le SIM fut créé à partir de la fusion trois systèmes de collecte afin de couvrir l’ensemble du pays aux différents niveaux de la chaîne de commercialisation. Les systèmes de collecte qui ont été fusionnés étaient le Projet ACDI, le projet Sécurité Alimentaire MSU/USAID et le système OPAM.

## **1.1. Organisation du dispositif**

Le dispositif actuel comprend une cellule centrale basée à Bamako et un réseau de collecte bien structuré à l’intérieur du pays.

### **1.1.1. La cellule centrale**

La cellule centrale est dirigée par le chef du SIM assisté d’un assistant technique, d’une secrétaire deux chauffeurs et d’un planton. Le chef du SIM est responsable de la gestion technique et administrative du dispositif dont il assure la coordination, l’animation et la représentation à l’extérieur. Il participe à l’analyse des données et à l’identification et à la conduite des études complémentaires aux bulletins édités par le SIM.

L’assistant technique est chargé essentiellement de l’appui méthodologique. Il participe aussi à l’analyse, aux études d’appui au bulletin et au contrôle des enquêteurs.

L’assistant technique joue un rôle important dans la réflexion sur les innovations méthodologiques et l’identification des besoins en études complémentaires sur les politiques céréalières.

Trois unités composent la cellule centrale. Il s’agit de l’unité de centralisation, l’unité d’analyse et l’unité de diffusion des informations. L’unité de centralisation est dirigée par un chef d’unité assisté d’un agent d’appui. Ces deux agents assurent la réception des données transmises par le réseau d’enquête, la vérification des données, la saisie et le traitement informatique. C’est l’unité de centralisation qui est aussi chargée de la supervision et de la formation continue des enquêteurs sur le terrain.

Le chef de l’unité analyse s’occupe de la tabulation graphique des données, l’analyse des tendances d’évolution des prix et la préparation des différents rapports et bulletins. Il intègre

les données extérieures et les résultats des études d'appui dans les analyses publiées dans les bulletins.

Le responsable de la diffusion des informations est chargé des relations du SIM avec les média d'Etat. Il élabore les communiqués radio chaque semaine à partir des données reçues de la centralisation et les remet au coursier qui les dépose à la radio et à la télévision pour diffusion.

Actuellement, la cellule centrale comprend 10 agents (y compris l'assistant technique) dont les fonctions essentielles sont la réception et la vérification des données, la saisie et le traitement informatique, l'analyse et la diffusion. Les 10 agents se répartissent comme suit: 4 cadres supérieurs (y compris l'assistant technique), 2 techniciens supérieurs, 1 secrétaire, 2 chauffeurs, 1 planton et 1 coursier.

### **1.1.2. Le réseau d'enquête**

La typologie des marchés suivis par le SIM a été définie lors du Séminaire de Décembre 1988. Les données à collecter étaient limitées aux prix à la production et à la consommation des céréales à trois niveaux de la chaîne de commercialisation: marché de production ou collecte, marchés de regroupement et marchés de consommation. Avec l'évolution des besoins d'information des acteurs, le SIM a été amené à collecter les prix de gros ainsi que les volumes transités.

Actuellement, le réseau d'enquête couvre 78 points de collecte répartis sur 58 marchés de production, de regroupement et de consommation. Le réseau emploie 43 enquêteurs dont 28 sont pris à 100% par le SIM et le reste à 30%. Tous ces enquêteurs sont des employés de l'OPAM qui ont été transférés graduellement sur le budget SIM par suite des différentes restructurations de l'office.

Les enquêteurs sont tous dotés de mobylettes pour leur déplacement sur les points de collecte. Ils sont directement reliés aux délégations régionales ou à la cellule centrale pour la transmission des données. Le réseau d'enquête dispose d'un système de communication comprenant 14 racs dont 5 ont été acquis en 1996 par le SIM sur financement du PRMC.

Aujourd'hui, le SIM dispose d'un réseau d'enquête opérationnel et très efficace. En effet, il est composé d'enquêteurs expérimentés qui connaissent très bien le fonctionnement du marché céréalier, des moyens logistiques pour le déplacement des enquêteurs et des moyens de communication pour la transmission rapides des données collectées.

C'est le réseau d'enquête et son lien fonctionnel avec la cellule centrale qui constituent le dispositif d'information du marché. La mise en place de ce dispositif opérationnel a pris du temps, beaucoup d'investissement dans l'acquisition des moyens logistiques et l'infrastructure informatique et le développement du capital humain. Aujourd'hui, le fonctionnement du dispositif patiemment mis en place, s'avère coûteux par rapport aux capacités actuelles du SIM à mobiliser les ressources locales nécessaires après le retrait du soutien financier du PRMC.

## **1.2. Fonctionnement technique du dispositif**

Le fonctionnement du dispositif peut être schématisé comme la conduite et la coordination de trois opérations principales: la collecte, la centralisation et l'analyse et la diffusion. Le fonctionnement du dispositif commence avec la collecte des données de prix et des quantités sur les différents types de marchés par les enquêteurs. La collecte des données se fait une fois par semaine sur les marchés de production et de regroupement. Dans les capitales régionales, les enquêteurs mettent deux jours par semaine pour relever les prix de gros, les prix à la consommation et les quantités transitées. Quant aux enquêteurs de Bamako, ils mettent 5 jours pour collecter les mêmes données.

Les données collectées sur les marchés de production et de regroupement sont d'abord transmises aux délégations régionales de l'OPAM qui procèdent à une première centralisation à l'échelle régionale. Les données régionales sont ensuite transmises à l'unité de centralisation à Bamako par le système rac. Seuls les marchés de production et de regroupement qui disposent de rac transmettent directement leurs données à l'unité de centralisation à Bamako.

Lors de la transmission, l'agent chargé du rac, relève les données sur une fiche récapitulative. Les données récapitulées sont vérifiées et saisies dans un fichier informatique qui assure ainsi la centralisation des données à l'échelle nationale. En cas d'erreurs dans les données, les agents centralisateurs téléphonent aux enquêteurs concernés pour procéder aux corrections éventuelles.

La diffusion intervient après le traitement informatique. Elle consiste essentiellement à la rédaction des communiqués radio, des rapports hebdomadaires et mensuels et du bulletin à partir des données traitées. La coordination de l'ensemble de ces opérations est assurée par la mise en place et le respect d'un calendrier pour la conduite des différentes opérations. Ainsi, les agents régionaux et les enquêteurs des marchés de production et de regroupement disposant de rac doivent transmettre leurs données à la cellule centrale entre le mardi et le mercredi. L'unité de centralisation doit aussi remettre les données traitées à l'agent chargé de la diffusion chaque jeudi. Ce dernier doit terminer la rédaction du communiqué et le faire déposer par le coursier à la radio et la télévision le vendredi matin.

L'élaboration des rapports hebdomadaires et mensuels et du bulletin n'est pas soumis à ce calendrier rigoureux. Ceci explique les retards souvent observés dans la publication de ces documents. Cependant, ces retards posent moins de problème car les destinataires sont les institutions qui ont surtout besoin de données de nature historique pour suivre les tendances du marché et procéder à leur propre analyse.

La description de l'organisation et du fonctionnement du dispositif montre que le Mali dispose aujourd'hui d'un outil opérationnel et fiable pour le suivi régulier du marché céréalier. Cependant ce dispositif souffre de certaines insuffisances qui compromettent sa survie après le retrait du financement du PRMC.

## **II. Forces et faiblesses du dispositif actuel**

Le SIM a fait l'objet de plusieurs évaluations techniques. Les recommandations issues de ces évaluations visaient essentiellement à améliorer la fiabilité des données pour la gestion des politiques alimentaires. Le rôle du SIM dans l'amélioration de la transparence des marchés et le coût-efficacité du système a rarement été pris en compte dans ces évaluations. Seule



l'étude de Diarra et Galtier ( 1994) a mis l'accent sur la capacité du SIM à réguler le marché par la diffusion d'une information commerciale pertinente et actuelle auprès des commerçants et des producteurs. La revue de ces différentes évaluations et l'analyse de l'organisation et du fonctionnement du dispositif permettent d'identifier les forces et faiblesses du SIM.

## **2.1. Forces du dispositif**

Le SIM tire sa force de son organisation technique et de son capital humain.

### **2.1.1. Organisation technique**

L'organisation et le fonctionnement du dispositif montrent une bonne coordination des opérations de collecte, de transmission, de saisie et de traitement informatique et de diffusion. Cette coordination a été possible grâce à l'existence d'une logistique de transport et de communication et le respect strict d'un calendrier d'exécution des différentes opérations. En effet, le réseau d'enquête dispose de 43 motos pour le déplacement des enquêteurs et de 14 racs pour la transmission rapide des données.

La saisie et le traitement rapide des données sont liés à l'existence d'une infrastructure informatique performante et l'automatisation de certaines opérations de traitement. Aujourd'hui, le SIM dispose de 8 micro-ordinateurs, 3 imprimantes laser et de 3 imprimantes EPSON. L'acquisition de cette infrastructure informatique s'est faite progressivement et principalement à travers les accords de coopération entre le SIM et le projet Sécurité Alimentaire de Michigan State University (MSU) sur financement de l'USAID. Le projet Sécurité Alimentaire a non seulement fourni des micro-ordinateurs, des imprimantes et des logiciels, mais il a aussi développé les compétences informatiques de la cellule centrale et l'automatisation des opérations régulières de traitement.

Le traitement automatique des données a permis au SIM de consacrer plus de temps au contrôle du réseau d'enquête afin d'assurer la fiabilité des données collectées. La rapidité de traitement des données permet aussi à l'agent chargé de la diffusion de rédiger et transmettre les communiqués à temps à la radio et télévision pour leur enregistrement. Cependant, la coordination technique des différentes opérations ne dépend pas des seuls moyens techniques, mais aussi d'un important capital humain.

### **2.1.2. Capital humain**

Le développement des ressources humaines locales a été retenu comme priorité par les initiateurs du SIM dès la conception du dispositif. Ainsi, un plan de formation de 4 agents du SIM a été élaboré en 1989 et dont l'exécution s'est étalé sur la période 1990 - 1995 sur financement de l'USAID dans les universités américaines. La formation a porté sur l'informatique, l'économie agricole avec un accent particulier sur l'analyse des marchés et des politiques agricoles et la statistique.

Aujourd'hui, le SIM dispose de personnel qualifié au sein de sa cellule centrale à Bamako. Ainsi, le chef du SIM détient un master en agroéconomie, les deux agents chargés de la centralisation possèdent des compétences en informatique et sont capables d'assurer la maintenance des outils informatiques dont dispose le SIM. L'agent chargé de la diffusion est

un journaliste de formation qui a reçu une mise à niveau en économie. L'agent chargé de l'analyse est un informaticien qui a reçu une mise à niveau en économie.

Les enquêteurs sont tous des agents de l'OPAM qui ont une longue expérience de la commercialisation. En effet, ces agents sont généralement des anciens magasiniers ou des agents commerciaux qui sont devenus enquêteurs après la libéralisation et les restructurations successives de l'OPAM. Ainsi, le SIM dispose de véritables professionnels du marché céréalier qui s'occupent de la collecte et de la transmission des données.

L'organisation technique et l'existence d'une masse critique de capital humain ont permis au SIM de diffuser chaque semaine des informations fiables auprès de l'ensemble des acteurs du marché. En outre, l'existence d'une banque de données de qualité permet de faire des analyses plus approfondies des politiques alimentaires du pays. Cette performance technique du SIM est une référence au Sahel. Ainsi, une évaluation des SIM Sahéliens contenue dans l'étude sur la Prévention des Crises Alimentaires au Sahel publiée par le Club du Sahel en Octobre 1997, disait du SIM Malien: "Il s'agit d'une incontestable réussite technique; l'information collectée, mémorisée et analysée est abondante et de qualité; la diffusion est complète: bulletins hebdomadaires et mensuels, rapports semestriels, rapports spéciaux et flash en cas de besoin et bulletins radio et télévision chaque semaine."

L'appréciation des performances techniques du SIM par l'étude du Club du Sahel est renforcée par certaines conclusions de l'étude de Diarra et Galtier (1994). Selon cette étude, les différents acteurs du marché trouvent que les informations du SIM sont claires et fiables. Cependant, cette réussite technique ne doit pas cacher les faiblesses du dispositif actuel.

## **2.2. Faiblesses du dispositif**

Les faiblesses du SIM sont essentiellement liées au coût élevé de son fonctionnement, l'inadéquation entre les informations diffusées et les besoins du secteur privé et le manque d'une stratégie de valorisation des produits du système.

### **2.2.1. Coût de fonctionnement**

Le budget de fonctionnement du SIM a connu une croissance très rapide entre 1990 et 1997. De 76 millions de FCFA en 1990, le budget est passé à 155 millions en 1995 et à 154 millions de FCA en 1997. Ainsi, le budget de fonctionnement du dispositif a doublé en 8 ans. Ce budget ne tient pas compte de l'ensemble des investissements réalisés par le PRMC dans l'acquisition des moyens de déplacement et de communication, l'infrastructure informatique et le matériel de bureau.

Le doublement des coûts de fonctionnement du SIM est dû essentiellement à la croissance rapide des charges de personnel et la gestion du réseau d'enquête. Les charges de personnel sont passées de 22 millions de FCFA en 1990 à 104 millions de FCFA en 1995 et à 112 millions de FCFA en 1997. Cette augmentation des charges de personnel est liée essentiellement au transfert progressif des charges du personnel d'enquête au budget SIM et du changement du statut de l'OPAM en EPIC.

L'analyse de la structure du budget SIM de 1997 montre que le réseau d'enquête absorbe 53% du budget total avec 39% pour les charges de personnel et 14% pour le fonctionnement des motos et les frais de mission. Le personnel de la cellule centrale compte pour 23% du

budget total contre 21% de fonctionnement (véhicule, supervision, diffusion et consommables). L'assistance technique coûte à peine 3% du budget SIM. Ainsi, le budget de 1997 se répartit comme suit: 65% pour les charges de personnel et 35% pour le fonctionnement.

L'augmentation des charges de personnel ne s'est pas accompagné d'une augmentation du volume de travail. Par exemple, les enquêteurs qui étaient supportés à 30% par le SIM travaillaient en 2 jours par semaine. Les mêmes enquêteurs qui sont aujourd'hui supportés à 100% continuent à travailler pendant 2 jours par semaine. Ceci montre que le réseau d'enquête est sous-utilisé. Il en est de même pour la cellule centrale car l'analyse et la diffusion peuvent être combinées en une seule unité et gérée par une seule personne au lieu de deux personnes comme c'est le cas actuellement. En outre, la présence de l'assistant technique au sein de la cellule centrale ne paraît pas se justifier après le retour des cadres du SIM de leur formation. Pour le personnel de support, la cellule centrale a besoin d'un seul chauffeur au lieu de 2 comme c'est le cas actuellement. De même, la présence simultanée d'un coursier et d'un planton ne se justifie pas.

La sous-utilisation du personnel montre que le SIM peut réduire ses coûts unitaires de fonctionnement en adoptant une politique de plein emploi de tout son personnel ou en élargissant la gamme de ses services d'information.

Par exemple, les enquêteurs pourraient être payés uniquement pour les jours effectifs de travail.

Le personnel de la cellule centrale pourrait être réduit par la combinaison de certaines opérations au niveau d'un seul agent. L'élargissement de la gamme des services d'information pourrait concerner les produits de l'horticulture, les informations sur les marchés extérieurs et les informations prospectives. Un tel élargissement permettrait au SIM d'utiliser à plein temps son réseau et réduire par conséquent les coûts unitaires des informations.

### **2.2.2. Inadéquation entre informations diffusées et besoins du secteur privé**

Une étude récente sur l'impact du SIM (Diarra et Galtier, 1994) soutient que les informations diffusées sont surtout utiles pour les institutions. Quant au secteur commercial, les informations du SIM arriveraient trop tard et ne couvriraient pas tous les facteurs qui influencent la formation des prix. Pour les producteurs, les contraintes de liquidité et de distance les empêcheraient de tirer profit des informations diffusées.

Pour les auteurs de cette étude, le secteur commercial disposerait de son propre réseau qui apparaît plus performant que le SIM car il diffuse des informations plus actuelles et plus complètes. En outre ce réseau d'information du secteur privé assure la mise en relation des offres et des demandes. Les producteurs disposeraient aussi des réseaux villageois pour s'informer sur les prix des marchés de collecte.

Selon la même étude, le secteur privé serait demandeur d'information sur les bilans céréaliers et les interventions de l'Etat et des autres institutions sur le marché céréalier (gestion des aides alimentaires, programmes de crédit, changement de politiques etc.). Ainsi, les auteurs concluent que le SIM devrait plutôt collecter et diffuser les informations sur les interventions

des acteurs institutionnels et devenir ainsi complémentaire aux réseaux privés au lieu de les concurrencer.

Contrairement aux résultats obtenus par Diarra et Galtier en 1994, une étude de 1997 par le projet FERAP du CILSS montre qu'il existe une forte demande d'informations au niveau du secteur privé qui n'est pas satisfaite par les réseaux marchands. Cette demande d'information porte sur les filières bétail-viande, céréales et fruits et légumes. Les types d'information souhaités sont les prix à différents niveaux de la chaîne de commerciale, les quantités disponibles, les marchés et clients potentiels et toutes les mesures de politique alimentaire. Les opérateurs souhaitent avoir ces informations à la fois sur le marché national et le marché sous-régional.

L'étude de FERAP indique que les opérateurs économiques apprécient les informations diffusées par le SIM même s'ils les jugent incomplètes. La même étude a trouvé que tous les opérateurs sont prêts à contribuer au financement d'un système d'information régional qui prendrait en compte leurs préoccupations. Ainsi, il apparaît clairement que le SIM ne s'est pas adapté à l'évolution rapide des besoins d'information du secteur commercial induite par la dynamique des échanges sous-régionaux.

Par exemple, l'essor rapide des exportations des produits de l'horticulture après la dévaluation ne s'est pas accompagné par la couverture de ces produits par le SIM. Cependant, ce manque d'évolution des services d'information peut s'expliquer en partie par le fait que le SIM a été conçu initialement comme instrument de gestion des aides alimentaires et de régulation du marché céréalier.

Aujourd'hui, le SIM est jugé plus efficace dans son rôle d'instrument de gestion des aides alimentaires et d'évaluation des politiques de libéralisation que dans son rôle de régulation du marché. La question qui se pose alors est de savoir si le mandat du SIM doit se limiter à la génération de données statistiques pour la gestion des politiques de sécurité alimentaire, ou si le SIM doit aussi fournir des informations commerciales au profit du secteur privé? Le fait que les réseaux d'information du secteur commercial sont contrôlés par les gros commerçants implique que l'accès à l'information commerciale serait difficile pour les commerçants moyens et les producteurs. Par conséquent, l'entrée de nouveaux acteurs dans la commercialisation serait limitée à ceux qui ont les moyens de se brancher sur les réseaux existants, ou de mettre en place leurs propres systèmes d'information.

Pour des raisons d'équité, du caractère public de l'information et des économies d'échelle dans sa production, il est généralement admis que l'Etat doit financer la production et la diffusion d'un minimum d'information sur les marchés agricoles. La question n'est donc pas de limiter le rôle du SIM à la satisfaction des besoins d'information des décideurs, mais de savoir quelles informations l'Etat doit financer et comment organiser la production et la diffusion de ces informations à moindre coût.

### **2.2.3. Manque de stratégie de valorisation des informations**

Dès sa conception, le SIM a mis en place une politique de diffusion régulière des informations. Les principaux supports de cette diffusion sont la radio, la télévision, les rapports et bulletins. Les communiqués radio et télévision sont surtout destinés au secteur privé et les rapports et bulletins aux utilisateurs institutionnels.

Les communiqués radio et télévision portent surtout sur les prix alors que les rapports et bulletins contiennent les prix, les quantités et les analyses de tendance et les facteurs explicatifs de ces tendances. Ces facteurs explicatifs sont généralement identifiés par des enquêtes d'appui au bulletin. Il arrive souvent que les rapports et bulletins traitent de problèmes ponctuels de sécurité alimentaire.

Si cette politique de diffusion permet d'atteindre les utilisateurs potentiels, il n'en demeure pas moins vrai que le SIM manque de stratégie de valorisation des informations produites. En effet, le SIM est absent des grands débats sur la politique céréalière à la radio/télévision et dans la presse écrite malgré l'expertise de ses cadres. En outre, les résultats des enquêtes d'appui au bulletin ne font pas l'objet de débat public à la radio/télévision ou dans les journaux de la place.

Ce manque de communication sur les grandes questions de sécurité alimentaire n'a pas permis au SIM de générer une forte demande pour les informations auprès des décideurs politiques.

En outre, il n'existe aucune stratégie de vulgarisation des informations, à savoir expliquer aux acteurs publiques et privés comment utiliser les informations pour prendre de meilleures décisions. De plus, SIM ne dispose pas de programme pour générer et diffuser des informations prospectives au profit des décideurs politiques et du secteur privé. En dehors du manque de stratégie de valorisation des informations générées, le SIM n'a pas pu établir une communication régulière à double sens avec les utilisateurs pour suivre l'évolution de leurs besoins. Ainsi, le SIM ne disposant pas d'un retour d'information de ses clients potentiels, il ne pouvait pas assurer une adéquation des informations diffusées aux besoins changeants des utilisateurs.

### **III. Propositions d'orientations**

L'analyse des forces et des faiblesses du SIM montre que le dispositif mis en place permet la production des données fiables et la diffusion rapide de l'information. L'information diffusée est accessible à tous les acteurs. Cependant, cette performance technique est très coûteuse par rapport à l'impact réel des informations diffusées. Compte-tenu de la nécessité pour le PRMC et l'Etat de veiller à l'utilisation efficace des ressources, il est nécessaire de revoir le dispositif actuel en fonction du critère utilité-coût.

La prise en compte du critère utilité-coût dans la restructuration du SIM implique deux orientations stratégiques: réduire les coûts du dispositif actuel tout en préservant la fiabilité des données et renforcer l'adéquation de l'information aux besoins changeants des utilisateurs.

#### **3.1. Réduction des coûts de l'information**

Selon l'étude du Club du Sahel citée plus haut, "l'imputation budgétaire est la seule façon de pérenniser les systèmes d'Information du Marché." Avec les restrictions budgétaires des programmes d'ajustement structurel, la prise en charge du SIM par l'Etat suppose un accroissement des ressources fiscales et un arbitrage budgétaire en faveur de la production et la diffusion de l'information. Un tel arbitrage n'est possible que si les coûts de production et de diffusion de l'information sont ramenés à des niveaux compatibles avec les capacités

budgétaires de l'Etat.

Le PRMC s'est donné comme objectif de réduire les coûts à 80 millions de FCFA d'ici l'an 2000. Il est supposé que l'Etat serait capable de prendre en charge un coût de fonctionnement de 80 FCFA après le retrait du soutien financier du PRMC. Si l'objectif de réduction des coûts du SIM est louable en lui-même, les critères de plafonnement du budget restent obscurs. En effet, on n'ignore si les critères retenus sont techniques (re-organisation du dispositif, changement des objectifs et de la méthodologie de collecte, etc...), ou sont liés à l'impératif du retrait programmé du PRMC.

La réduction des coûts du SIM doit nécessairement venir d'une innovation organisationnelle et technique afin de maintenir la fiabilité des données. Au Burkina Faso, le transfert brutal du SIM sur le budget de l'Etat sans re-organisation du dispositif, a conduit à des problèmes de fiabilité des données et des retards dans leur publication.

Cet exemple montre qu'il faudrait se donner le temps de trouver des alternatives techniques qui assurent la fiabilité des données à moins coût avant de procéder à des réductions brusques de budget.

Actuellement, le SIM utilise à peine 40% du temps de ses enquêteurs. Cette sous-utilisation du réseau d'enquête élève les coûts unitaires de collecte des données. Le caractère statutaire des salaires des enquêteurs implique aussi que le SIM manque totalement de flexibilité pour ajuster les salaires en fonction du travail effectif accompli par les enquêteurs et du bas niveau des salaires en milieu rural. En plus de l'inflexibilité des salaires, le fonctionnement du réseau de collecte coûte près de 11 millions en frais de mission et d'opération des motos des enquêteurs.

Pour réduire les coûts du dispositif, il faudrait partir du principe d'avantage comparatif en termes de coût dans la conduite des opérations de collecte, de centralisation, d'analyse et de diffusion des données. Ceci suppose un dispositif décentralisé où les opérations techniques seraient réparties entre différentes structures existantes en fonction de leur avantage comparatif dans la collecte, la centralisation, l'analyse et la diffusion. La coordination de l'ensemble des opérations techniques serait assurée par une unité centrale de coordination (UCC)

En partant du principe des avantages comparatifs, le caractère statutaire des coûts de collecte du SIM le défavorise par rapport à d'autres structures comme les organisations professionnelles dans la collecte primaire des données. En effet, ces organisations sont plus flexibles sur le plan administratif et les salaires des agents reflètent mieux les conditions du marché de travail et leurs rendements. Ainsi, le transfert de la collecte des données primaires à ces structures dans le cadre d'un dispositif décentralisé peut permettre une économie sur la collecte primaire de données.

Le transfert de la collecte des données primaires à d'autres structures permettrait au SIM de recentrer ses ressources sur les opérations de centralisation et de diffusion et de mettre une stratégie de valorisation des informations. Le SIM s'orienterait aussi vers la production de l'information prospective, la production de certaines informations sur demande des acteurs publics et privés, et la collecte et la diffusion des informations sur les marchés extérieurs. La production de l'information sur demande à travers les consultations devrait aussi bénéficier

au SIM et non pas aux seuls agents chargés de l'exécution des travaux de consultation.

Les économies attendues du transfert de la collecte à d'autres structures pourraient être importantes. Par exemple, certains enquêteurs du SIM OMBEVI sont payés à 20.000 FCFA par mois les coopératives des éleveurs contre un salaire brut moyen de près de 100.000 FCFA par mois pour le SIM. Il faut ajouter à ces économies sur la collecte celles qui proviendraient d'une re-organisation de la cellule centrale. Par exemple, la cellule pourrait être organisée en deux unités au lieu de trois. Une re-organisation réduirait le nombre des cadres de la cellule centrale et conduirait à leur utilisation à plein temps.

En dehors du transfert de la collecte des données primaires à d'autres structures, un changement de statut des enquêteurs et une réduction du nombre des marchés permettraient aussi de réduire les coûts du dispositif actuel. Un changement de statut des enquêteurs autoriserait le SIM à payer ses enquêteurs à la tâche. Ainsi, les charges de personnel du réseau d'enquête seraient réduites de près de 60% . En outre, le recrutement sur site conduirait à une économie de près de 11 millions de FCFA. La réduction du nombre des marchés augmenterait aussi les économies sur la collecte par une réduction du nombre des enquêteurs. Une réduction du nombre de marchés à couvrir serait possible si des analyses montraient des fortes corrélations de prix entre plusieurs marchés de même fonction au sein des chaînes de commercialisation.

Il existe donc deux options pour réduire les coûts de fonctionnement du SIM. La première option consiste à transférer la collecte primaire des données à d'autres structures dans le cadre d'un système décentralisé. La deuxième option consiste à changer le statut des enquêteurs, à procéder à des recrutement sur place et à réduire le nombre des marchés suivis. Les deux options impliquent une re-organisation de la cellule centrale pour assurer le plein emploi des cadres du SIM. Quelle que soit l'option choisie, elle nécessite la mobilisation des ressources domestiques par la satisfaction des besoins réels des acteurs privés et publiques.

### **3.2. Renforcement de l'adéquation de l'information aux besoins des acteurs**

L'impact des informations du SIM sur le secteur privé est assez limité à cause de l'inadéquation de l'information du SIM aux besoins réels de ses acteurs. Par conséquent, l'utilité du SIM demeure faible eu égard aux ressources mobilisées. Il est donc nécessaire d'améliorer l'utilité-coût du dispositif actuel en renforçant l'adéquation de l'information aux besoins des acteurs.

Il existe deux options pour mieux valoriser le dispositif actuel auprès des utilisateurs: limiter le mandat du SIM à la satisfaction des besoins d'information des acteurs publics par l'utilisation du dispositif à plein temps et une meilleure valorisation des informations et cibler les besoins d'information du secteur privé par la décentralisation de la collecte et de la diffusion. La première option demande l'amélioration de la présentation des rapports et bulletins et la qualité des analyses, la mise en place d'une véritable stratégie de valorisation des informations auprès des décideurs politiques afin de hisser le SIM au niveau des priorités budgétaires. Cette option implique que la production et la diffusion de l'information commerciale reviendrait aux réseaux marchands.

Il a été signalé plus haut que l'Etat devrait financer la production et la diffusion d'un

minimum d'informations commerciales compte tenu du caractère de bien public de l'information, des économies d'échelle inhérentes dans la production de l'information et pour des raisons d'équité entre acteurs privés. La question est de savoir quelles informations l'Etat doit financer et comment organiser la production et la diffusion de ces informations.

Le transfert de la collecte des données aux organisations professionnelles dans le cadre d'un dispositif décentralisé, offre non seulement des possibilités de réduction des coûts de fonctionnement du SIM, mais aussi de mieux cibler les besoins des acteurs. En effet, la décentralisation de la collecte et de la diffusion permet à chaque localité de collecter les informations sur ses potentialités d'échange et les diffuser afin de mieux informer les opérateurs économiques. Ainsi, les localités pourraient mieux valoriser leur potentiel agricole et seraient incitées à contribuer financièrement à la collecte des données. C'est le cas du SIM OMBEVI où certaines coopératives d'éleveurs ont pris en charge la collecte des données sur certains marchés de bétail.

Parallèlement à la diffusion de leurs données au niveau national, les localités pourraient diffuser au niveau local des informations sur les prix et la disponibilité des intrants, l'évolution des prix de gros et des prix à l'exportation des produits locaux etc... Avec le nombre croissant des radios libres dans les différentes localités du pays, la décentralisation de la collecte et de la diffusion offre des possibilités réelles de combiner la vulgarisation et l'information commerciale des producteurs d'une part, et de fournir des informations actuelles aux commerçants sur les disponibilités et les prix des produits au niveau local.

La décentralisation apparaît donc comme un moyen permettant à la fois de réduire les coûts du dispositif actuel et de mieux cibler les besoins spécifiques des acteurs locaux et ceux des acteurs d'envergure nationale. Elle permet aussi de former les acteurs locaux dans l'utilisation des informations pour la prise de meilleures décisions. Cependant, la décentralisation ne permet pas la collecte des informations sur les interventions de l'Etat sur les marchés agricoles, les bilans des différents produits agricoles, et les informations sur les marchés extérieurs. La collecte et la diffusion de telles informations reviendraient à la cellule centrale de coordination dans un dispositif décentralisé.

La réduction des coûts et le renforcement de l'adéquation de l'information aux besoins des acteurs offrent la possibilité de mettre en place un dispositif d'information du marché indépendant du soutien des bailleurs de fonds. En effet, le financement d'un tel dispositif serait assuré à la fois par des inscriptions budgétaires et les contributions du secteur privé comme le montre l'exemple du SIM OMBEVI.

### **3.3. Recommandations**

L'objectif général est d'assurer de façon durable la production et la diffusion d'informations fiables et pertinentes auprès des acteurs publics et privés après le retrait programmé du soutien financier des bailleurs de fonds. La réalisation de l'objectif général nécessite à la fois la réduction des coûts de production et de diffusion des informations et la mobilisation des ressources budgétaires et des ressources du secteur privé. Pour ce faire, le rapport recommande:

la restructuration du SIM pour assurer le plein emploi du dispositif actuel dans une première, et



la décentralisation progressive du dispositif restructuré dans une deuxième phase.

### **3.3.1. Première phase: restructuration du dispositif actuel**

La restructuration vise à réduire les surcapacités du dispositif actuel tout en préservant la fiabilité des données. L'élimination des surcapacités se fera par le plein emploi du réseau de collecte et des agents de la cellule et la réduction du nombre des marchés suivis.

Le plein emploi du réseau d'enquête se fera par:

- la reprise de tous les enquêteurs par l'OPAM et leur recrutement sur site comme prestataires de service.

- la re-organisation de la cellule centrale en deux unités principales. La première unité sera chargée de la supervision des enquêteurs, de la centralisation de toutes données à l'intérieur et à l'extérieur du SIM et de la maintenance de l'infrastructure informatique. La deuxième unité s'occupera essentiellement des informations prospectives, la collecte des informations sur les marchés extérieurs, la valorisation des informations et la diffusion. La coordination des activités des unités sera assurée par le chef du SIM en plus des tâches administratives et financières. La re-organisation définira clairement les postes à pourvoir, la description détaillée des activités se rapportant à chaque poste ainsi que le nombre et le profil des agents aptes à l'occuper.

- l'octroi de l'autonomie budgétaire au SIM pour un meilleur contrôle budgétaire et son maintien provisoire à l'OPAM avant son positionnement au sein du dispositif décentralisé.

La réduction du nombre des marchés se fera par une étude de corrélation des prix entre marchés du même niveau. Cette étude d'éliminer les marchés redondants dont les prix évoluent de la même manière que les prix observés sur d'autres marchés de même niveau dans la chaîne de commercialisation.

### **3.3.2. Deuxième phase: décentralisation du dispositif actuel**

La décentralisation vise à mieux cibler les besoins des utilisateurs tout en réduisant les coûts de la collecte des données primaires. Elle se fera par un transfert progressif des opérations de collecte des données primaires à une autre institution, la mise en place d'une unité de centralisation des données et de coordination du dispositif décentralisé et le transfert de l'analyse des politiques alimentaires à d'autres structures. Les actions envisagées sont:

- l'identification des besoins d'information des acteurs privés par localité et à différents niveaux de la chaîne de commercialisation par la conduite d'une enquête.

- la création d'unités locales de collecte et de diffusion (ULCD) dans les marchés de gros et de regroupement. Les marchés de collecte seront rattachés aux ULCD des marchés de regroupement. Les ULCDs auront pour rôle la collecte des données, la diffusion au niveau local et la formation des utilisateurs locaux dans l'utilisation des informations.

- la transformation du SIM en une cellule de centralisation des données et de coordination de l'ensemble du dispositif par la définition de son rôle et de son rattachement institutionnel.

la mise en place d'une logistique de transmission des données à double sens entre la cellule centrale de coordination, les ULCD et le SIM OMBEVI.

le transfert de l'analyse des politiques alimentaires à d'autres institutions par la mise à leur disposition des appuis techniques et des moyens informatiques nécessaire.

### **3.4 Stratégie de mise en oeuvre des recommandations**

La stratégie porte sur le cadre institutionnel et les différentes phases de mise en oeuvre des recommandations.

#### **3.4.1. Cadre institutionnel**

La mise en oeuvre des recommandations exige la participation de plusieurs structures et des appuis techniques et financiers. Ainsi, il est indispensable d'identifier les structures qui constitueront l'ossature institutionnelle du dispositif décentralisé. En outre, la synchronisation des différentes actions exige des instances de pilotage de mise en oeuvre des recommandations et des appuis techniques et financiers.

##### ***3.4.1.1. Ossature institutionnelle du dispositif décentralisé***

Il s'agit d'identifier les structures qui sont aptes à assurer la mise en place des unités locales de collecte et de diffusion, l'analyse des politiques alimentaire et la centralisation des données et la coordination technique du dispositif décentralisé.

###### ***3.4.1.1.1. Création des ULCD***

La chambre d'agriculture est plus la indiquée pour créer et gérer les ULCD au sein de ses structures décentralisées. En effet, ses membres qui sont des producteurs et des groupements de producteurs sont plus intéressés à une meilleure transparence du marché que les commerçants. Cependant, la chambre d'agriculture devrait bénéficier d'un appui technique et financier pour la mise en place des ULCD. En outre, l'Etat devrait apporter une contribution financière au fonctionnement des ULCD une fois qu'elles deviennent opérationnelles. Des contacts ont déjà été pris avec la chambre d'agriculture qui a montré un intérêt pour la collecte des données primaires et la diffusion locale. Cependant, des mécanismes de contrôle seront mis en place pour garantir la fiabilité des données et leur accessibilité à tous les acteurs.

###### ***3.4.1.1.2. Analyse des politiques alimentaires***

L'analyse des politiques alimentaires pourrait revenir à la Cellule de Planification et de Statistique (CPS) du ministère de l'agriculture, à ECOFIL (IER) ou à la faculté des sciences économiques et juridiques de l'université du Mali.

Le cas de l'université est plus intéressante car la faculté des sciences économiques et juridiques dispose déjà d'un Centre d'Etudes et de Recherche Economiques et Sociales (CERES). Le CERES dispose déjà d'une capacité d'analyse et les étudiants pourront utiliser les données du dispositif pour leurs thèses ou générer les données complémentaires à partir des ULCD. Cependant, la CPS a l'avantage d'être plus près des décideurs et partant, plus apte à connaître leurs besoins d'information. Cependant, l'existence du CERES confère un

avantage comparatif à l'université. D'ailleurs des contacts avec la faculté des sciences économiques et juridiques ont montré la disponibilité du CERES à prendre le leadership de l'analyse des politiques alimentaires..

#### ***3.4.1.1.3. Centralisation des données et coordination***

La centralisation des données et la coordination technique du dispositif décentralisé reviendra au SIM. Après le transfert effectif de la collecte des données primaires à la chambre d'agriculture, le SIM deviendra la cellule de centralisation des données et de coordination du dispositif. La coordination du dispositif décentralisé revient essentiellement à assurer la supervision des enquêteurs sur le terrain, à veiller au respect strict du calendrier d'exécution des différentes, à identifier les dysfonctionnement du dispositif et à proposer des solutions et organiser des rencontres périodiques entre toutes les composantes du système et les utilisateurs. La transformation du SIM en cellule de centralisation des données et de coordination se fera par une définition de nouvelles missions et du positionnement du SIM au sein du nouveau dispositif.

#### ***3.4.1.2. Instances de coordination***

Il s'agit d'identifier les instances qui seront chargées de la restructuration du dispositif actuel, du pilotage du processus de décentralisation et de l'appui technique et financier.

##### ***3.4.1.2.1. Restructuration du dispositif actuel***

La restructuration du dispositif sera pilotée par le comité technique du PRMC élargi aux membres du comité technique du SIM. Il s'agira de préparer un plan d'action pour la restructuration du SIM. Ce plan d'action précisera:

- 1) le nombre des marchés à suivre;
- 2) le nouveau statut des enquêteurs;
- 3) le montant des droits à liquider au profit des anciens enquêteurs qui seront remis à l'OPAM;
- 4) le nouveau organigramme de la cellule centrale accompagné d'une description détaillée des postes à pourvoir et le profile des agents aptes à occuper ces postes;
- 5) le nouveau budget comprenant le coût de fonctionnement du nouveau dispositif et les coûts afférents à la restructuration.

##### ***3.4.1.2.2. Pilotage du processus de décentralisation***

Le pilotage et le suivi du processus de décentralisation seront assurés par un comité. Ce comité sera composé d'un membre du comité technique du PRMC, du COC, de l'OMBEVI, de la chambre d'agriculture, du CERES de la faculté des sciences économiques et juridiques, d'ECOFIL (IER) et de la CPSS. Le comité sera chargé de suivre l'évolution du processus de mise en place du dispositif décentralisé et de négocier avec le gouvernement le financement du fonctionnement du nouveau dispositif. Le projet MSU/USAID d'appui à la mise en place d'un système d'information décentralisé des marchés agricoles (SIDMA) assurera le secrétariat technique du comité. Le projet produira pour le compte du comité des rapports trimestriels sur l'état d'avancement du processus de décentralisation.

### **3.4.1.2.3. Appui technique et financier**

L'appui technique et financier sera fourni par le projet MSU/USAID qui sera logé à la chambre d'agriculture, le SIM le PRMC, la cellule FAO basée à la chambre d'agriculture, l'IER, l'OMBEVI, la DNSI, le CERES et d'autres bailleurs éventuels. Le projet MSU/USAID participera au financement des enquêtes et études nécessaires à la mise en place du dispositif décentralisé, la formation et la mise en place de la logistique de transmission des données et des moyens informatiques. Ainsi, le projet MSU/USAID fournira l'appui technique et financier nécessaire à la chambre d'agriculture pour la création des ULCD, à la cellule de centralisation des données et de coordination et à l'analyse des politiques alimentaires au CERES.

### **3.4.2. Phases de mise en oeuvre des recommandations**

La décentralisation du dispositif comprendra deux phases: une phase de transition et une phase opérationnelle.

#### **3.4.2.1. La transition**

La transition comprendra trois grandes actions: la restructuration du SIM, l'évaluation des besoins réels des acteurs et la création des ULCD.

- 1) Restructuration du SIM. Cette restructuration se fera par l'élaboration d'un plan de restructuration du SIM, la tenue d'un atelier national pour amendement et adoption et la mise en place du plan adopté au niveau national.
- 2) Evaluation des besoins réels des acteurs se fera la conduite d'une enquête auprès des acteurs publiques et privés sur l'ensemble du territoire national. La stratégie de mise en oeuvre de cette enquête est annexée au présent rapport. Ce sont la chambre d'agriculture, le projet MSU/USAID et la cellule FAO qui élaboreront les termes de référence de cette étude et sélectionneront les consultants.

Le rapport définitif sur les besoins des acteurs et les ULCD proposées par la chambre seront validés au cours d'un séminaire national.

- 3) Création des ULCD se fera par la programmation et l'exécution des activités d'identification des marchés devant recevoir les ULCD, de formation des agents de la chambre d'agriculture et de la collecte conjointe des données par les ULCD et le SIM pendant au mois trois mois. Cette collecte conjointe est nécessaire pour assurer une meilleure formation des agents des ULCD, la fiabilité des données et le transfert des compétences techniques du réseau d'enquête du SIM aux ULCD.

#### **3.4.2.2. L'opérationnalisation du dispositif décentralisé**

Cette phase concerne le transfert définitif de la collecte des données primaires et la diffusion locale aux ULCD, la définition des activités pour la cellule centrale de coordination et l'initiation des analyses approfondies des données.

- 1) Transfert de la collecte et de la diffusion locale aux ULCD se fera par le démantèlement progressif du réseau SIM au fur et à mesure que les ULCD deviennent opérationnelles, la mise en place de la logistique de transmission des données au sein des ULCD et la signature d'accords de diffusion des informations avec les radios locales. L'ensemble de ces activités seront programmées et exécutées par la chambre d'agriculture avec l'appui du SIM, le projet MSU/USAID et la cellule FAO.
- 2) Définition des activités de la cellule centrale de coordination se fera conjointement par toutes les structures qui participent au dispositif centralisé en tenant en compte des besoins réels des acteurs. Ce sont les mêmes structures qui proposeront un positionnement institutionnel de la cellule centrale de coordination. Le projet MSU/USAID appuiera la nouvelle cellule dans l'initiation des nouvelles activités définies sur le plan technique et matériel.
- 3) Initiation des analyses de politiques alimentaires se fera par le choix des thèmes d'intérêt et d'actualité pour les décideurs publiques, les techniques d'analyse et la mise en place d'une stratégie de diffusion des résultats d'analyse. Le CERES sera chargé de la programmation et de l'exécution de ces activités avec l'appui du projet MSU/USAID. Cependant, ECOFIL et la CPS sont des potentiels pour l'initiation des analyses de politiques alimentaires. par le choix des thèmes d'actualité, les techniques d'analyse et la mise en place d'une stratégie de diffusion

## **Conclusions et Recommandations**

Malgré le succès technique du SIM, son financement futur à partir des ressources domestiques n'est pas assuré après le retrait du soutien financier du PRMC. En effet, le dispositif actuel est coûteux par rapport à son impact réel et des efforts importants doivent être entrepris pour générer une forte demande effective pour les produits du SIM afin d'assurer la pérennité du dispositif.

Les efforts doivent porter sur la restructuration du dispositif actuel pour réduire ses coûts de fonctionnement et le renforcement de l'adéquation de l'information aux besoins réels des acteurs privés et publics. La mise en place d'un dispositif décentralisé offre des perspectives réelles les coûts de fonctionnement du SIM d'une part, et mieux cibler les besoins des acteurs d'autre part. Un tel dispositif décentralisé permettra de transférer la collecte à d'autres structures qui ont un avantage comparatif dans la collecte et de cibler les besoins locaux contrairement à un système national centralisé.

Pour mettre en place le dispositif décentralisé, le rapport recommande dans une première phase, la restructuration du SIM, la conduite d'une enquête sur les besoins réels des acteurs dans toutes les filières et la création d'unités locales de collecte et de diffusion (ULCD) au sein de la chambre d'agriculture. Dans la deuxième phase, il s'agira de transférer la collecte des données primaires aux ULCD, la transformation du SIM en une cellule centrale de coordination et le transfert des analyses approfondies à la faculté des sciences économiques et juridiques de l'université du Mali.

## REFERENCES

Aboudou Diarra (1994). Evaluation de l'impact du SIM sur les utilisateurs institutionnels Bamako 1994.

Andrew W. Shepherd. Market Information Services: Theory and Practice. FAO, Rome 1997.

Diarra A. et Galtier F. (1994). Evaluation de l'impact du SIM sur les acteurs du marchés: résultats d'enquêtes menées auprès des producteurs, d'AV, de collecteurs et de regroupements des zones de Ségou, Koutiala et Kita.

Divers états budgétaires du SIM.

Etude préparatoire à la construction d'un marché Céréalière Régional (CMA/AOC), rapport intérimaire de synthèse. Novembre 1995.

Frank Galtier (1995). L'impact de l'information radiodiffusée du SIM au Mali. Montpellier.

Frank Galtier (1994). Les systèmes d'information sur les marchés céréalières en Afrique: Cas du Mali. Montpellier.

Johny EGG (1989). Rapport d'évaluation du système d'information sur le marché des céréales au Mali (SIM), INRA ESR, OSCE -Bamako.

Club du Sahel. La Prévision des Crises Alimentaires au Sahel: Dix ans d'expérience d'une action menée en réseau 1985 - 1995. Paris: Club du Sahel.

Marketing Information Services for Agribusiness Development and Sustainable Economic Growth in Mali: Projet proposal submitted by Michigan State University to USAID/Bamako, August 1997.

N'fagnanama KONE et Sidiki KONATE (1997). Audit organisationnel de l'OPAM/SIM, rapport provisoire, Ministère des Finances et du Commerce / PRMC

Etude sur la Proposition d'un Système d'Information Commerciale pour les Filières Bétail Viande, Céréales et Fruits et Légumes au Mali, rapport provisoire. CILSS/FERAP, Octobre 1997.

## ANNEXE

### I. Stratégie d'enquête sur les besoins d'information du secteur privé.

#### 1. Objectif:

L'enquête vise à déterminer de façon précise les besoins réels d'information des acteurs du secteur privé sur le marché national et les marchés extérieurs.

#### 2. Déroulement de l'enquête

##### 2.1. Approche

L'approche consistera à identifier des groupes représentatifs des différentes composantes de la population cible. Ainsi, l'enquêteur s'entretiendrait avec plusieurs personnes formant un groupe homogène à la fois. L'approche permet de réduire considérablement les coûts de l'enquête. Cependant, les résultats obtenus ne sont pas toujours généralisables.

##### 2.2. Instruments de l'enquête

Le pré-teste des questionnaires a montré qu'il était plus indiqué d'utiliser un guide d'entretien. En effet, la plupart des acteurs avaient des difficultés à comprendre les questions. C'est seulement à travers des entretiens plus ou moins longs que les acteurs enquêtés arrivaient à mieux saisir l'objet de l'enquête. Le guide d'entretien portera sur toutes les filières et comprendra les éléments suivants:

- , les types de décision que chaque acteur prend régulièrement dans le cadre de ses activités;
- , les informations nécessaires à la prise des différents types de décision des acteurs;
- , les informations nécessaires aux prises de décision qui sont disponibles et accessibles aux acteurs;
- , les informations qui sont nécessaires aux acteurs dont ils ne disposent pas;
- , les fréquences et les modes de diffusion des informations nécessaires aux acteurs dont ils ne disposent pas;
- , les améliorations souhaitées par les acteurs dans les fréquences et les modes de diffusion dont les acteurs disposent déjà.

Le guide d'entretien permet aux enquêtés de s'exprimer en toute liberté, et partant de révéler au cours de l'entretien leurs besoins d'information. L'inconvénient majeur du guide d'entretien est la difficulté d'interprétation et de tabulation des résultats.

##### 2.3. Plan d'échantillonnage

L'unité d'échantillonnage comprend les producteurs, les commerçants/exportateurs des produits agricoles, les consommateurs, les transformateurs et les utilisateurs institutionnels. Les enquêtes se dérouleront dans les villages et les marchés de regroupement et de gros des zones déficitaires et des zones excédentaires ainsi qu'à Bamako. La taille de l'échantillon sera limitée à des groupes de 2 à 6 enquêtés par groupe d'entretien. Chaque groupe sera constitué par des enquêtés situés au même niveau de la chaîne de commercialisation. Le nombre de groupes par site d'enquête sera de:

- , 3 groupes de producteurs par village;
- , 3 groupes de commerçants/exportateurs par marché de regroupement;
- , 2 groupes de chaque catégorie d'enquêtés par marchés de gros et à Bamako.

Il sera retenu 6 villages par zone (déficit et surplus) soit 12 villages. Le nombre de marchés sera de 4 par zone pour les marchés de regroupement et de 2 pour les marchés de gros. Ainsi, le nombre total des marchés sera 13 (y compris Bamako).

La procédure d'échantillonnage consistera à sélectionner les enquêtés qui sont des informateurs clés dans leur catégorie.

#### **2.4. Méthode de contact**

L'enquête se fera par entretien direct avec les enquêtés réunis en petits groupes. Les enquêteurs devraient donc se déplacer sur l'ensemble des sites retenus pour conduire l'enquête au lieu d'envoyer des questionnaires à remplir aux enquêtés.

#### **3. Calendrier d'exécution de l'enquête**

L'enquête se déroulera entre janvier 1988 et Mars 1988. Le rapport final devrait être disponible au le 30 Mars 1988. Ce sont le Projet MSU/USAID, la cellule FAO et la chambre d'agriculture qui seront chargés du pilotage de l'enquête. Ces structures seront chargés d'élaborer le guide d'entretien, les termes de référence et de sélectionner les consultants.



## **II. Liste des personnes rencontrées**

1. Monsieur Salif DIARRA,, Chef cellule SIM.
2. Monsieur Ely DIARRA, Chef unité centralisation SIM.
3. Monsieur Kader SANAKOUA, Chef unité diffusion SIM.
4. Monsieur Amadou CAMARA, USAID, Bamako.
5. Boubacar KANTE, associé de recherche, Institut du Sahel.
6. Monsieur Mohamed KEITA, secrétaire général, Chambre d'Agriculture, Bamako.
7. Monsieur BOUARE, secrétaire adjoint, Chambre d'Agriculture, Bamako.
8. Monsieur TIMBO, Expert FAO, Chambre d'Agriculture, Bamako.
9. Monsieur Bakary SANOGO, Chef programme Economie des filières (ECOFIL), IER.
10. Monsieur KANTE, doyen de la faculté des sciences économiques et juridiques, université du Mali.
11. Monsieur Massa COULIBALY, Coordinateur du CERES, faculté des sciences économiques et Juridiques, Université du Mali.
12. Monsieur KONE, Directeur de la CPS.